

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Sainte-Agathe-des-Monts,
Le 31 janvier 2018

Conformément à la politique, cet avis est dans l'Information du Nord Sainte-Agathe, l'Information du Nord Mont-Tremblant et Accès, LE journal des Pays-d'en-Haut, et est affiché au centre administratif, dans les écoles et dans les centres de la Commission scolaire des Laurentides.

OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Laurentides entend procéder à une consultation publique aux fins de modifier les services éducatifs dispensés à l'école Saint-Jean-Baptiste / Sainte-Marie.

Lors de la séance extraordinaire du conseil des commissaires tenue le 17 janvier 2018, les commissaires ont statué sur un projet de modification aux services éducatifs dispensés à l'école Saint-Jean-Baptiste / Sainte-Marie considérant un déficit d'espace. Ce projet comprend une analyse des principaux éléments et critères de décision ainsi que des hypothèses d'organisation relativement au déplacement des élèves de 6^e année vers la Polyvalente des Monts et à un dépôt de projet de construction d'école en aliénant le Pavillon Sainte-Marie, le tout en regard des prévisions démographiques du prochain plan triennal.

Il est possible de consulter ce projet de modification à www.cslaurentides.qc.ca sous l'onglet Communauté. Pour en faire la demande ou pour toute information additionnelle, nous vous invitons à communiquer avec infoconseil@cslaurentides.qc.ca.

TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

L'assemblée publique se tiendra :

À : École Saint-Jean-Baptiste / Sainte-Marie – Pavillon Saint-Jean-Baptiste
2580, chemin de l'Église, Val-David (Québec) J0T 2N0
Gymnase

Le : 19 février 2018 à 19 h

PRÉCISIONS ET EXPLICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour être entendu lors de cette assemblée publique de consultation, toute personne ou tout organisme doit en avoir fait la demande écrite au directeur général de la Commission scolaire à direction.generale@cslaurentides.qc.ca ou à l'adresse suivante :

Centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides
Direction générale
13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2C3

Toute personne ou tout organisme désirant se faire entendre doit, **au plus tard le 9 février 2018**, produire un avis écrit énumérant simplement ou exposant brièvement les principaux arguments qu'il souhaite présenter. Un document du type mémoire présentant les différents motifs au soutien de leur avis peut également être déposé aux adresses ci-avant mentionnées.

Pour les personnes qui ne désirent pas être entendues, mais qui veulent faire valoir leurs arguments, elles peuvent le faire dans un avis écrit contenant un bref exposé de ceux-ci se rapportant au projet ou un document du type mémoire, et ce, avant le **21 février 2018** aux adresses ci-avant mentionnées.

Le secrétaire général

Louis Piché